

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/926 du 2/12/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/22024.

Portant intégration et nomination de
Monsieur Jem AYOULOVE dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I du Per-
sonnel Diplomatique et Consulaire.

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

-----pOo-----

(/ISAS /

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 61/143 du 27.6.1961 portant le statut commun
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire
(/u le décret n° 62/150/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaire rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement
(/u le décret n° 83/520 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS

.../...

YB

(/u la lettre n° 5136/MEN-DGEOC-DOB du 27.9.1983, du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé

DECRETE

ARTICLE 1°/ En application des dispositions combinées du décret n° 61/143 du 27.9.1961 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970, susvisés, Monsieur Jem AYOULOVE, né le 4.6.1954 à Ewo, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (DES), Spécialité Droit International obtenu à l'Université d'Etat d'Aserbaïdjan (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaires indice 710.

ARTICLE 22: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, Publié au JORPS et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement
Le Ministre des Affaires Etrangères

Brazzaville, le 2 Décembre 1983

Pierre N Z E

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOM

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSONA

Itih Ossetoumba LEKOUNDEOU

AMPLIATIONS/

JORPS	1	INTERESSE	1
DGFFP.DFP	3	DOSSIER	3
DFP.BST	1	SGCM/BC	2.
DGB	3		
DCF	1		
M.E	1		